

CADRAGE DES RAPPORTS ITIE-RDC 2017 ET 2018 DES SECTEURS MINIER INDUSTRIEL ET PÉTROLIER

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

Conformément aux dispositions de l'exigence 4.1 a), préalablement au processus de déclaration, le Groupe Multipartite est tenu d'étudier le Cadrage aux fins de circonscrire, dans le temps et dans l'espace, l'ensemble de données à divulguer dans le cadre du Rapport ITIE à produire.

Aussi pour qu'il soit utile, le Rapport ITIE devra contenir des informations les plus récentes afin de permettre au public de mener un débat qualitatif apte à conduire à des réformes tangibles dans le secteur extractif.

En 2019, le Comité Exécutif envisage de publier deux rapports successifs afférents aux exercices 2017 et 2018, dans l'optique de mettre à la disposition de la population des informations plus actualisées susceptibles d'alimenter le débat du moment.

C'est dans ce cadre qu'il importe d'entreprendre les travaux de cadrage de ces Rapports ITIE-RDC.

Les cadrages antérieurs ayant été effectués par le Secrétariat Technique à la grande satisfaction des parties prenantes, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC lui réitère la confiance en vue d'actualiser lesdits cadrages, d'en élaborer les rapports et de soumettre ces derniers à sa sanction.

C'est à ce titre que les présents termes de référence sont élaborés. Ils fixent le mandat, la mission et le calendrier des travaux de mise à jour des cadrages des Rapports ITIE-RDC 2017 et 2018.

2. Mandat du Secrétariat Technique

Le Comité Exécutif charge le Secrétariat Technique d'actualiser successivement le cadrage 2017 sur base de celui de 2016, et le cadrage 2018 sur base de celui de 2017.

3. Mission du Secrétariat Technique

Le Secrétariat Technique aura pour mission de :

- Collecter auprès des Régies Financières (nationales et provinciales), les Entreprises Publiques et les autres Structures de l'Etat, les informations sur les recettes perçues des entreprises extractives en 2017 et 2018 ;
- Collecter auprès des Entreprises Publiques et les Structures de l'Etat, toute autre information qualitative et quantitative ainsi que les informations relatives au contexte dans lequel les revenus ont été réalisés en 2017 et 2018 ;
- Traiter les informations collectées et fixer le seuil de matérialité en dressant les répertoires actualisés du périmètre :

- de toutes les Entreprises minières et pétrolières ayant effectué des paiements en 2017 et 2018 ;
 - de tous les flux financiers ;
 - des Agences Financières de l'Etat et des Structures de l'Etat ;
- Motiver, dans chaque cas, comment le périmètre a été déterminé ;
 - Rédiger les projets des rapports de cadrage 2017 et 2018 ;
 - Soumettre les projets des rapports aux améliorations des parties prenantes ;
 - Présenter les projets des rapports de cadrage au CE pour validation ;
 - Publier les rapports de cadrage validés par le CE.

Préalablement à cette mission, le Secrétariat Technique devra :

- Obtenir du Comité Exécutif la validation des présents termes de référence ;
- Transmettre les lettres de recensement aux Gouverneurs de provinces et aux parties déclarantes ; et
- En assurer le suivi.

Les rapports de cadrage devront aussi proposer :

- 1) le projet des formulaires de déclaration ;
- 2) la procédure de collecte des informations ;
- 3) le mécanisme de fiabilisation des données.

4. Durée de la mission et calendrier.

a) Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2017

La durée totale pour effectuer la mission d'actualisation du Cadrage 2017 est de 72 jours soit du 11 mars 2019 au 21 mai 2019. Elle va du partage des TDR avec le GTT à la publication du Rapport de cadrage. Les données seront collectées auprès des Agences financières de l'Etat, des entreprises extractives de l'Etat et des autres Structures de l'Etat. La collecte des données touchera l'ensemble du territoire national, mais visera particulièrement les provinces à forte activité extractive. La collecte des données durera treize (13) jours calendriers incluant les jours de voyage et de travail. Le calendrier de la mission se présente comme suit :

Dates/Périodes	Activités
11/03/2019	Envoi au GTT des TDR : Cadres et Recrutement AI 2017 et 2018
15/03/2019	Envoi au C.E des TDR : Cadres et Recrutement AI 2017 et 2018
20/03/2019	Validation par le C.E des TDR : Cadres et Recrutement AI 2017 et 2018
25/03/2019	Transmission des lettres de recensement aux Régies Financières, Structures étatiques et aux Entreprises publiques
26/03 au 06/04/2019	Suivi des lettres de recensement
08/04 au 20/04/2019	Collecte des données auprès des Régies financières, les structures de l'Etat et les Entreprises de l'Etat

20/04/ au 25/04/2019	Traitement des données collectées
26/04 au 07/05/2019	Rédaction du projet de rapport
08/05/2019	Partage avec les parties prenantes, pour amélioration, du projet de rapport de cadrage
16/05/2019	Compilation et intégration des améliorations des parties prenantes
16/05/2019	Soumission du projet amélioré au GTT
20/05/2019	Soumission au C.E pour adoption du projet amélioré par le GTT
21/05/2019	Publication du rapport de cadrage 2017 adopté.

b) Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2018

La durée pour réaliser l'ensemble des activités afférentes à l'actualisation du Cadrage 2018 est de 68 jours. Elle comprend les activités préliminaires à la collecte des données, les activités de collecte et de rédaction du rapport ainsi que celles ayant trait à la validation et à la publication de ce dernier.

La collecte des données durera quatorze (14) jours calendriers incluant les jours de voyage et de travail. Le calendrier de la mission se présente comme suit :

Dates/périodes	Activités
17/06/2019	Transmission des lettres de recensement aux Régies Financières, Structures étatiques et aux Entreprises publiques
24/06 au 01/07/2019	Suivi des lettres de recensement
02/07 au 15/07/2019	Collecte des données auprès des Régies financières, les structures de l'Etat et les Entreprises de l'Etat
16/07 au 22/07/2019	Traitement des données collectées
25/ 07 au 31/07/2019	Rédaction du projet de rapport
02/08/2019	Partage avec les parties prenantes, pour amélioration, du projet de rapport de cadrage
14/08/2019	Compilation et intégration des améliorations des parties prenantes
16/08/2019	Soumission du projet amélioré au GTT
21/08/2019	Soumission au C.E pour adoption du projet amélioré par le GTT
23/08/2019	Publication du rapport de cadrage adopté.

Fait à Kinshasa, le 11 /03/2019

Marie Thérèse Holen Agnong

Coordonnateur National a.i